

chrétien, la Rivista degli Studi orientali, le Bulletin de l'Académie des sciences de Lisbonne et la Patrologie orientale. Comprenant des chaires magistrales de philosophie musulmane, d'archéologie de l'Afrique, d'histoire moderne de l'Afrique, de géographie de l'Afrique, de langue arabe, d'histoire de la civilisation musulmane, d'arabe moderne, d'archéologie musulmane et des cours complémentaires de littérature arabe, de langue persane, de berbère et d'arabe vulgaire, auxquels sont rattachées les chaires d'arabe d'Oran, de Constantine et de Tlemcen, la Faculté des lettres d'Alger occupe une place importante parmi les Facultés de France et de l'étranger et, par son enseignement, comme par ses missions et ses travaux, contribue de tout son pouvoir à la connaissance scientifique de la France d'outremer.

René BASSET,

Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.
Correspondant de l'Institut,
Membre honoraire de la Royal Asiatic Society.

À PROPOS

DE LA DATE D'ÉDIFICATION D'ANGKOR VAT.

L'époque à laquelle remonte la construction du temple d'Angkor Vat n'a pu encore être fixée avec certitude. On ne peut évidemment pas espérer assigner de date précise à un monument dont l'édification a nécessité de nombreuses années. Mais la chronologie du Cambodge ancien est maintenant assez bien connue pour que l'on soit en droit de rechercher le règne auquel cette œuvre grandiose peut être attribuée.

Cette recherche devrait être d'autant plus facile que l'un des bas-reliefs de la galerie Sud représente, comme on sait,

un roi accompagné d'un long cortège de princes et de dignitaires, et que les sculpteurs ont pris le soin de nous indiquer les noms de tous ces personnages. Le roi porté le nom posthume de Paramaviṣṇuloka et les seigneurs de sa suite ont pour la plupart deux noms, l'un personnel, l'autre, terminé en *varman*, étant vraisemblablement un titre de noblesse. Mais, par une déplorable malchance, alors que l'épigraphie nous a révélé les noms posthumes de presque tous les rois d'Angkor, il se trouve justement que ce nom de Paramaviṣṇuloka n'apparaît nulle part ailleurs que sur le bas-relief en question, et doit par conséquent s'appliquer à l'un des deux ou trois souverains dont nous ne connaissons pas encore les titres posthumes. En réalité, le choix est limité à Udayādityavarman II (1049 à 1065 au plus tard) et Sūryavarman II (1112 à 1162 environ). Et, ainsi que je l'ai indiqué dans mon étude sur les *Bas-reliefs d'Angkor Vat* (*B.C.A.I.*, 1911, p. 218), « si l'on pouvait identifier d'une manière certaine quelques-uns des seigneurs de la suite de Paramaviṣṇuloka avec ceux de la cour d'Udayādityavarman II ou de Sūryavarman II que nous connaissons par ailleurs, la question se trouverait du même coup tranchée en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux rois ». Mais ici encore, comme pour le nom de Paramaviṣṇuloka, l'épigraphie ne nous a encore été d'aucun secours, non pas qu'elle pêche par défaut, mais au contraire par excès. Les titres en *varman* des personnages d'Angkor Vat se retrouvent bien dans l'épigraphie; mais, comme il fallait s'y attendre, les mêmes titres reparaissent à des époques différentes, nous interdisant toute identification. Nous ne serions autorisés à conclure que si le titre se rencontrait dans l'épigraphie accompagné du même nom personnel que sur le bas-relief d'Angkor Vat. Les inscriptions déchiffrées jusqu'à ce jour ne nous ont pas encore fourni d'exemple de cette coïncidence, et c'est en vain qu'on y chercherait la mention d'un dignitaire

portant à la fois le même nom et le même titre que l'un quelconque des serviteurs de Paramaviṣṇuloka. Mais voici qu'une inscription nouvelle vient combler cette fâcheuse lacune.

Cette inscription n'est pas à proprement parler nouvelle; mais, bien qu'elle soit gravée très en vue à l'entrée du gopura Sud de la deuxième enceinte du temple de Phimai (province de Korat (Siam), elle n'a été signalée ni par M. Aymonier, ni par M. de Lajonquière.

Le texte, en khmèr, que je compte publier intégralement dans une prochaine série d'*Études cambodgiennes*, relate la fondation en 1030 çaka (1108 A. D.) du dieu Senāpati Trailokyavijaya qui est le Senāpati du dieu Vimāya, par le Seigneur Çrī Virendrādhīpativarman du pays de Chok Vakula (1030 çaka aṣṭamī roc puṣya ādityavara nu vrah kamrateñ añ çrīvirendrādhīpativarman sruk chok vakula sthāpanā kamrateñ jagat senāpati trailokyavijaya jā senīpati kamrateñ jagat vimāya). Le dieu Vimāya est évidemment le dieu principal du temple de Phimai, dont le nom se trouve attesté ainsi dès l'origine du monument; le Senāpati Trailokyavijaya se trouvait sans doute érigé dans le gopura même où est gravée l'inscription, tout de même qu'au Bayon la chapelle d'axe de l'entrée principale de la deuxième galerie était dédiée au «*Senāpati* du centre de l'armée orientale». Quant au fondateur, je ne doute pas qu'il ne soit identique au Vrah Kamrateñ Añ Çrī Virendrādhīpativarman Chok Vakula qui figure à Angkor Vat dans le cortège de Paramaviṣṇuloka. Nous ne sommes plus en effet en présence d'un simple titre, lequel revient d'ailleurs deux fois à Angkor Vat; la mention du pays de Chok Vakula (Bois de bakula [Mimusops Elengi]) constitue au personnage une manière d'état civil, tout de même que l'autre Virendrādhīpativarman du bas-relief est distingué par son nom personnel de Anak Sañjak Aso Vñya Phlāñ,

Si l'identification du Virendrādhīpativarman Chok Vakula

d'Angkor Vat avec celui de Phimai est acceptée, on en peut tirer les conclusions suivantes en ce qui concerne la personnalité de Paramaviṣṇuloka :

Il est à peu près impossible que Virendrādhipativarman ait été dignitaire à la cour du roi Udayādityavarman II, mort au minimum quarante-trois ans avant l'époque à laquelle le premier fit des fondations à Phimai. Il est au contraire extrêmement vraisemblable qu'après avoir été serviteur du roi Dharaṇdravarman I^{er}, auquel il offre le fruit de ses bonnes œuvres à Phimai (*thvāy phala noḥ ta vraḥ pāda kamrateñ añ ṣrīdharaṇdravarmmadeva*), il ait conservé sa dignité sous le règne de Sūryavarman II, qui monta sur le trône en 1112 A. D., quatre ans seulement après l'érection du Senāpati Trailokyavijaya à Phimai. Ce serait donc le roi Sūryavarman II qui serait représenté à Angkor Vat sous le nom posthume de Paramaviṣṇuloka. Et, soit que l'on considère ce souverain comme le constructeur d'Angkor Vat, soit que l'on envisage ce monument comme un temple élevé à sa gloire par un de ses successeurs, Angkor Vat ne saurait être antérieur à 1112 A. D., date d'avènement de Sūryavarman II. Comme d'autre part l'écriture des inscriptions des bas-reliefs semble plutôt antérieure à celle de Jayavarman II, qui commença à régner en 1182 A. D., on peut fixer en gros entre 1115 et 1180 la construction du monument.

L'inscription de Phimai, qui nous aide ainsi indirectement à dater Angkor Vat, nous montre de plus que le monument de Phimai était déjà achevé en 1108 A. D., et se trouve être par conséquent antérieur à Angkor Vat, avec lequel il offre tant de ressemblances. Cette constatation n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'architecture khmère.

L'identification de Paramaviṣṇuloka avec Sūryavarman II avait déjà été proposée par M. Aymonier. Je suis d'autant plus heureux d'y apporter une confirmation que cette hypothèse se

trouve reproduite dans presque toutes les études sur l'ancien Cambodge.

G. COEDÈS.

UNE CURIOSITÉ EXÉGÉTIQUE :

LE CULTE DE PRIAPE EN ISRAËL D'APRÈS LA VULGATE

(I [III] *Rois*, xv, 13 et II *Chron.*, xv, 16).

Au cours d'une explication de Job, ayant consulté la traduction latine dite Vulgate, j'éprouvai un sursaut en y trouvant un terme emprunté à la mythologie gréco-latine.

Il s'agit de la destinée réservée au riche insolent. Non seulement ses restes reposeront en paix dans une tombe fastueuse, mais « les mottes du vallon lui seront légères », *mâteqou lô rigbêï nâkhal* (xxi, 33). La Vulgate a traduit : « Dulcis fuit glareis Cocyti », c'est-à-dire : il sera — ou il a été — bien accueilli sur la rive (les cailloux) du Cocyte. Le Maître de Saci écrit : « Sa présence a été agréable sur le rivage du Cocyte. »

Cet emploi, un peu inconsidéré, de termes empruntés à un milieu tout différent, nous vaut à deux reprises, dans la même Vulgate, l'introduction du culte de Priape aux temps fort anciens d'Asa, troisième successeur de Salomon sur le trône de Jérusalem. Ce prince aurait dû sévir contre sa propre mère, coupable d'avoir présidé à d'abominables cérémonies. Le bon Saci s'exprime ainsi : *Asa ôta l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape et du bois qu'elle lui avait consacré. Il renversa la caverne où il était honoré; il brisa cette idole infâme et la brûla dans le torrent de Cédron.* — C'est en somme la traduction, quelque peu redondante mais exacte, de la version de S. Jérôme : *Insuper et Maacham matrem suam amovit ne esset princeps in sacris Priapi et in luco ejus quem consecraverat; subvertitque specum ejus et confre-*